

COMMUNE DE CALVISSON

REGLEMENT DE CONSULTATION

Maître de l’Ouvrage

Objet du marché

**MARCHE DE MAITRISE D’ŒUVRE POUR
L’IMPLANTATION D’UN OENOPOLE**

PROCEDURE ADAPTEE

**COMMUNE DE CALVISSON
Grand’Rue
30420 - CALVISSON
Tél . 04. 66.01.20.03. – Fax 04.66.01.29.39.**

Avec possibilité de négociation

Date et heure limite des offres : 16 SEPTEMBRE 2011 à 12H00.

Règlement de la consultation

Article premier : Contexte

1.1 – Présentation de la commune

La ville de Calvisson est un bourg centre de 4662 habitants situé en zone péri-urbaine dans le Gard à 17 km de Nîmes et 40 km Montpellier. Elle est desservie par l'autoroute A9 (10 km) et par la D40 qui relie Nîmes à Sommières.

Avec ses 4662 habitants et un territoire d'une superficie de 2795ha, la commune de Calvisson, située dans le bassin de vie Vaunageol, est une commune phare du territoire.

La commune est membre de la Communauté de Communes du Pays de Sommières (CCPS) qui compte 16 communes et 16103 habitants sur un territoire de 16953 hectares.

Riche d'un patrimoine historique et culturel, elle présente un attrait touristique certain. L'ouverture récente d'un village de vacances constitue un fort potentiel touristique avec 2000 résidents en haute saison.

1.2 - Choix du lieu d'implantation

La commune et la SCA «Costières et Soleil » ont décidé d'implanter l'oenopôle sur le site de la cave coopérative de Calvisson.

Par ce projet, la commune et la cave souhaitent conserver et revaloriser le patrimoine architectural, industriel par la mise en valeur des deux anciennes cuves de vinification, la mise en valeur du bâtiment de la cave coopérative et la création d'un espace multiculturel.

L'oenopôle Oeno Via devra offrir une connaissance culturelle et historique de l'histoire de la vigne et du vin sur 27 siècles depuis les étrusques. Erigé à la périphérie du village, à proximité de la cave coopérative, elle devra être un phare touristique et culturel non seulement pour le village mais aussi pour tout le Pays Vidourle Camargue et la région.

Le choix d'installer l'oenopôle sur ces lieux répond à l'un des objectifs de la commune qui est le développement touristique. Pour la cave coopérative il constituera un atout économique important : les « Vignobles du Soleil » s'étendant sur un territoire beaucoup plus étendu.

La fresque le long de la voie verte et le jardin ampélographique, réalisés par la commune, devront attirer les touristes de manière ludique. L'espace muséographique devra présenter un intérêt culturel fort renforcé par son intégration dans l'ancien chai à barriques.

Article 2 : Objet et étendue de la consultation

2.1 – Objet de la consultation

La présente consultation concerne la maîtrise d'œuvre par le choix d'un scénographe pour le futur oenopôle OENO VIA à Calvisson.

Choix d'un maître d'œuvre scénographe pour le futur oenopôle de Calvisson ; à lui de réfléchir s'il doit s'entourer d'un architecte paysagiste, un muséologue ou divers spécialistes (naturaliste, historien – pour la définition et la rédaction des contenus didactiques), un graphiste, un acousticien....

Lieu d'exécution : Calvisson

Le maître d'ouvrage est la Commune de Calvisson et la SCA Costières et Soleil, dont le siège est à Générac (30510).

Le coût prévisionnel des travaux est fixé à 332 300€ HT.

2.2 – Etendue de la consultation

Cette consultation est une procédure adaptée ouverte de maîtrise d'œuvre passée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le maître d'ouvrage se laissera la possibilité de négocier après l'ouverture des enveloppes.

Cette phase de la mission de maîtrise d'œuvre du scénographe fait suite à l'approbation du programme et de son contenu par le maître d'ouvrage suite aux propositions de l'avant-projet. La traduction du programme définitif devra donc répondre aux exigences qui ont été référencées dans le cahier des charges des aménagements intérieurs et extérieurs de l'oenopôle.

Etablissement, en relation avec le maître d'ouvrage, les dossiers réglementaires à présenter en commission pour l'ensemble du projet, impact et incidence Natura 2000 pour l'aménagement de l'entrée piétonne, du jardin ampélographique et les abords du bâtiment. (Un dossier d'autorisation du droit du sol sera également à prévoir).

2.3 – Décomposition de la consultation

Il est prévu une décomposition en phase 1 et phase 2.

Le projet s'étend en deux phases, sur deux ans :

➤ une première phase :

en **tranche ferme** pour réalisation entre le 1^{er} novembre 2011 et réception 1^{er} trimestre 2012 de l'entrée piétonne, et le jardin ampélographique, Tranche prise en charge par la commune.

en **tranche conditionnelle**, deux options :

- **option 1 : la frise d'images** : pour réalisation entre le 1^{er} novembre 2011 et réception le 1^{er} trimestre 2012. Option prise en charge par la commune.
- **option 2 : la réhabilitation des cuves, l'aménagement du mur sud** : pour réalisation entre le 1^{er} novembre 2011 et le 31 mars 2012. Option 2 prise en charge par la SCA Costières et Soleil.

➤ une deuxième phase pour l'année 2012-2013 comprenant :

en tranche ferme: la signalétique, à réaliser avant décembre 2012. Financement commune.

en tranche conditionnelle :

- **option 1** : les aménagements périphériques de la cave. Financement commune
- **option 2** : l'espace muséographique et multimédia, (financement commune et SCA Costières et Soleil selon plan de financement)

Deuxième phase à réaliser à compter de mars 2012 pour réception septembre 2013 – sous réserve préalable d'obtention des subventions.

Les tranches fermes : pour la première phase, réalisation immédiate dès obtention du marché de travaux. Pour la deuxième phase, travaux courant 2012 pour réalisation avant fin décembre 2012.

Les options en tranche conditionnelle de la première phase des travaux commenceront dès obtention de subventions, et après accord avec le maître d'ouvrage de l'option sur le budget prévisionnel.

Egalement les options en tranche conditionnelle de la deuxième phase des travaux commenceront après obtention des subventions afférentes à cette phase, ou après accord avec le maître d'ouvrage sur le budget prévisionnel.

2.4 – Conditions de participation des concurrents

Le concurrent retenu pour cette consultation se présente sous la forme d'un prestataire unique ou d'un groupement.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.5 – Nomenclature communautaire

Sans objet.

Article 3 : Conditions de la consultation

3.1 – Délais d'exécution

Les délais d'exécution des documents d'études qui seront donnés par le maître d'œuvre dans l'acte d'engagement ne seront pas modifiés, sauf intempéries ou fait exceptionnel.

3.2 – Variantes et prestations supplémentaires ou alternatives

Aucune variante, ni prestations supplémentaires ou alternatives n'est autorisée.

3.3 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.4 – Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaires et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel du marché seront payés dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.5 – Conditions particulières d'exécution

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- le règlement de la consultation (R.C.)
- l'acte d'engagement et ses annexes (A.E.)
- le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- le programme de l'opération
- l'avant-projet

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat sur demande écrite par fax au 04.66.01.29.39 ou par mail à l'adresse suivante : h.vidal@calvisson.com

Article 4 – Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiées conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 – Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui.

- Pièces de la candidature :

DC 4 ; lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, (disponible à l'adresse suivante : [http :www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr) – thème marchés publics)

DC5 ; déclaration du candidat, (disponible à même adresse minefe.gouv.fr)

DC7 ; ou documents équivalents en cas de candidat étranger. Avec conditions requises sur L'article 5

Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L.323-1 du Code du Travail.

Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à L'article 43 du Code des Marchés Publics.

Renseignement sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L 5212.1 à l'article 4 du Code du Travail.

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffres d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices,

Déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour les trois dernières années,

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestations de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat,
- Liste des principales références au cours des trois dernières années, faisant apparaître la nature des ouvrages, le montant HT des travaux, la nature de la mission, le maître d'ouvrage et autres observations utiles.
- Liste de références d'importance similaire à l'opération projetée, en précisant les coordonnées du maître d'ouvrage, le montant des travaux HT, le type de mission, avec si possible photographies des réalisations à l'appui.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.

➤ Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit au maître d'ouvrage.

➤ Le candidat présente un mémoire explicatif du projet qui comprendra une analyse succincte des problématiques inhérentes au programme et de la façon de les aborder, une explication du parti architectural, technique et économique proposé, illustrée éventuellement par des croquis. Une note sur la compatibilité du projet avec l'enveloppe financière de la maîtrise d'ouvrage, la solution préconisée pour le phasage et un planning prévisionnel des travaux.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 6 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

- Pièces de l'offre :

Un marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat, daté et signé.
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) à accepter sans aucune modification, daté et signé.
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) à accepter sans aucune modification, daté et signé.

- Une offre financière pour chaque élément de mission
- Une note méthodologique pour chaque étape de la mission (mémoire explicatif du projet)
- Une indication des délais pour chaque élément de mission.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

NOTA :

L'attention des candidates est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue aux Cahier des Clauses particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.2 – Variantes

Aucune variante n'est autorisée

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

5.1 – Critères de sélection

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- Capacités professionnelles
- Garanties et capacités techniques

5.2 – Critères de jugement

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique 70%
- Prix des prestations 30%

La présente consultation pourra faire l'objet d'une négociation après ouverture des offres.

5.3 – Suite à donner à la consultation

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre les documents visés aux articles 46-1 et 46-2 du Code des Marchés Publics, sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 6 – Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 Transmission sur support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :
Maîtrise d'œuvre (scénographe) pour le futur Oenopôle de Calvisson

NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception

postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

COMMUNE DE CALVISSON
Grand'Rue
30.420 – CALVISSON

Horaires d'ouvertures de 8h30 à 12h et de 14h00 à 17h

Le pli qui sera remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

Date limite de réception des plis : le vendredi 16 septembre 2011 à 12h00.

6.2 – Transmission électronique

Aucune transmission électronique n'est autorisée.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 – Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Renseignements administratifs

Hélène VIDAL
Mairie de CALVISSON
Grand'Rue
30.420 – CALVISSON
Fax : 04.66.01.29.39.
e-mail : h.vidal@calvisson.com

Renseignements techniques

Serge DELON
Mairie de CALVISSON
Grand'Rue
30.420 – CALVISSON
Fax : 04.66.01.29.39.
e-mail : s.delon@calvisson.com

Une réponse sera alors adressée par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

7.2 – Documents complémentaires

Sans objet

7.3 – Visite sur sites et/ ou consultations sur place

Une visite sur les lieux est préconisée.

Date :

Signature maître d'oeuvre